## **EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

~~~~~~~~~~

**OBJET**: Décision modificative 1/2025 - Budget Lotissement Le Planachat (33704)

Séance du 29 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

## Membres absents excusés avec pouvoir : 8

**BOURGEAIS** Didier pouvoir à DRHOUIN Jacques

BOYER Corinne pouvoir à GERBAULET Geneviève

CHAPUIS Gérard pouvoir à ROSIER Nicole

FORAY Gaëlle pouvoir à CRETIER Humbert

GUILLERMET Maria pouvoir à EMIN Philippe,

MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert

PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à CYVOCT Jean-Michel

ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier CRETIER Humbert GERBAULET Geneviève

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** la délibération n°2025-03-13 du 26 mars 2025 adoptant et votant le budget primitif 2025 du budget Lotissement Le PLANACHAT,

**Vu** la vente le 4 septembre 2025 à M. VIBERT du lot 2 du Lotissement Planachat 2 pour un montant de 32 433,33 € HT (38 920,00 € TTC),

**Vu** le décompte du cabinet de notaire DUBOIS & BAILLY-JACQUEMENT mentionnant une facturation au vendeur de frais de diagnostics pour un montant de 45,83 € HT (55,00 € TTC),

**Vu** la facture de GSM de 997,00 € HT (1 196,40 € TTC) pour la vérification des limites de la parcelle du lot 2 du Lotissement Planachat 2 n° G 1721,

Considérant l'encaissement du 9 septembre 2025 de 38 865,00 €,

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20251029-DE-2025-09-04-DE Date de télétransmission : 04/11/2025 Date de réception préfecture : 04/11/2025 Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **<u>BUDGET</u> <u>Lotissement Le PLANACHAT</u>** afin de pouvoir enregistrer les dépenses de diagnostic et du géomètre :

| Compte / Chapitre | Libellé du compte                                     | Dépenses  | Recettes  |
|-------------------|-------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| 608 - 011         | Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement | + 1 043 € |           |
| 71355 - 042       | Variation des stocks de terrains aménagés             |           | + 1 043 € |
|                   | Total de la section de FONCTIONNEMENT                 | 1 043 €   | 1 043 €   |

| Compte / Chapitre | Libellé du compte                    | Dépenses  | Recettes |
|-------------------|--------------------------------------|-----------|----------|
| 3555 - 040        | Terrains aménagés                    | + 1 043 € |          |
| 1641 - 16         | Emprunts                             | - 1 043 € |          |
|                   | Total de la section d'INVESTISSEMENT | 0 €       | 0 €      |

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus.
- PRECISE que la présente décision modificative sera transmise au trésorier de la commune,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations. Le Maire, Philippe EMIN

